

LOTISSEMENT ARTISANAL DE COPADOZ

INFORMATIONS POUR L'INSTALLATION DES ENTREPRISES

Taux de taxes locales – ANNEE 2007 :

Taxe	Taux de la Commune d'Annebault	Taux de Copadoz
Taxe foncière sur le non bâti	22,26 %	10,48 %
Taxe foncière sur le bâti	16,12 %	9,95 %
Taxe d'habitation	6,10 %	4,76 %
Taxe professionnelle de zone	-	9,78 %

Nota : Il faut ajouter la part Conseil général et Conseil régional aux 4 taxes.

Taxes liées à la construction

Pour les constructions de catégorie 3 - locaux industriels et commerciaux (hors locaux agricoles)

- Taux de TLE : 4 %

245 € X nombre de m² de SHON X 4 % = montant de TLE

Pour les constructions > 1.000 m², prévoir en plus la RAP (Redevance archéologique préventive) : 0,30 % X nombre de m² de SHON.

- TDENS (taxe sur les espaces naturels)

0,80 % X nombre de m² de SHON

- TCAUE (architectes)

0,30 % X nombre de m² de SHON

Autres frais :

- raccordement au réseau d'assainissement : 2.000 € T.T.C.
- Raccordement au réseau d'eau :
- Taxe d'assainissement :
- Prix de l'eau :

SAUR : 0810 149 149